Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE MONTAUROUX

N° : 2024/043

Objet : Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-1919 - NUM
Enregistrée le 23/02/2024

Le Maire de la Commune de MONTAUROUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 216-2, L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
VU la délibération n° 2007/348 du 21 septembre 2007 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;
VU l'arrêté n° 2022/159 en date du 25 mars 2022 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 25 mars 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Infirmier en soins généraux hors classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	DUBOIS Sophie	Infirmier en soins généraux	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 1ère classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	JASICA Franck	Rédacteur Principal de 2ème classe	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	COLADONATO Philippe	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	MAINGAM Sylvia	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	GRONDIN Stéphanie	Adjoint d'animation	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du	Modalité
1.	GRABOWSKI Pascale	Adjoint Technique	01/03/2024	A l'ancienneté
2.	CHAVE Rachel	Adjoint Technique	01/03/2024	A l'ancienneté
3.	RABINEAU Jean	Adjoint Technique	01/03/2024	A l'ancienneté

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	3	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	1	3

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie au Service des Ressources Humaines,
- Transmis au Centre de Gestion du Var pour publicité conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à MONTAUROUX, le 21 février 2024

Conformément à l'article L 2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté.
Publié ou notifié le : .....

COMMUNE DE MONTAUROUX (VAR)

Le Maire,
M. Jean-Yves HUET

CECCINATO Robert
Adjoint délégué aux affaires générales
ressources humaines, patrimoine

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue racine – CS 40510 – 83 041 TOULON CEDEX 9 – www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.